

## ACTIONS 2023

### - Remise en état de la dune

Le préfet a demandé à la communauté d'agglomération du pays de St Gilles, de contacter un cabinet spécialisé pour diligenter une étude concernant la remise en état du site. Celle-ci devra analyser les impacts des travaux préparatoires réalisés en septembre 2019 sur le milieu naturel et proposer différents scénarii pour cette remise en état qui devra permettre d'aboutir à une équivalence écologique du milieu avant travaux. C'est donc le cabinet biotope qui a été mandaté. L'étude a duré plus d'un an, le rapport fait plus de 100 pages. C'est à l'agglomération que revient le choix du scénario. Elle le soumet au conseil communautaire qui l'approuve le 13 avril 2023. Puis elle le transmet au préfet, lequel pourra imposer des prescriptions complémentaires.

Fin janvier 2023, nous avons eu connaissance, dans la presse (grâce à la vantardise de notre petit maire) du scénario retenu, (mais pas du rapport complet encore confidentiel) ce qui nous a conduit à plusieurs réunions avec l'agglomération et à des tractations plutôt musclées avant la signature définitive. Il en ressort que la dune reconstituée (le tas de sable) ne sera pas déplacée car le remède serait pire que le mal du point de vue écologique et biodiversité... Des mesures compensatoires seront exécutées dans les dunes de la Sauzaie... C'est ce qu'en termes administratifs on appelle pudiquement une **optimisation**... de remise en état, pour nous il s'agit plutôt d'une mise en conservation des destructions... Mais... puisque la FNE et la LPO approuve... on ne peut décemment pas être plus royaliste que le roi!.....Pour autant ...J'avoue qu'en tant qu'amoureuse et défenseuse du site, j'ai toujours du mal à le digérer !!!

**Ce que l'on a obtenu** : La dune arasée (quel euphémisme !) sera protégée par des ganivelles et des branchages dans un premier temps. Ensuite elle devrait être consolidée à l'arrière par le relèvement du sable et un apport de sable sur l'avant. La végétation saccagée devra être remplacée, au sein des parcelles agricoles par l'équivalent de 2180 m<sup>2</sup> et sur le site par l'équivalent de 5000 m<sup>2</sup>, par des espèces multi-essences adaptées au climat.....  
Merci Vincent !

A l'heure actuelle pas de nouvelles du retour du préfet.

### - Appel de la mairie

Car, oui... notre petit maire, mécontent du jugement, fait appel ! Et c'est reparti ...nous avons dû produire deux mémoires incidents pour l'appel, que l'on a renforcé du constat de huissier du 14/12/2022 demandé par notre avocat.

Incidents pourquoi ? Parce qu'on accepte bien sûr la conclusion du tribunal dans son jugement sur l'estran, mais on en remet une couche sur la coupure d'urbanisation et le paysage, pour nous, remarquable, que forment les dunes contiguës à l'estran.

### - Rejet du sursis à exécution

Le maire,.... toujours mécontent, demande un sursis pour l'exécution du jugement, ce qui fait que l'on doit encore produire un mémoire pour le contraindre : sursis rejeté le 15 février 2023 : Boum ! Il prend encore un coup sur la tête !

Re-Boum ! En plus, il doit verser 1200 € à la vigie !!! Ce qui est assez rare pour une demande de sursis.

Je ne sais pas s'il est serein notre petit maire, avec son petit port et ses petits bateaux ...!  
Mais nous on l'est, en attendant le jugement de la cour d'appel, qui devrait avoir lieu au dernier trimestre 2023.

Arriverons nous au bout de 20 années de combat,... 20 ans d'espoirs et de désespoirs...20 ans de lutte éprouvante...et je parle en connaissance de cause, arriverons nous enfin, à atomiser ce projet insensé et à offrir une protection durable à ce site ? Nous espérons que oui,... mais restons très méfiants et très vigilants, car comme disait notre ami le très regretté Olivier Richard, avec eux tout est possible... surtout le pire.

#### - **DIVERSES ACTIONS**

Dans la continuité de 2022, nous avons régulièrement, dès que l'actualité le nécessitait, pu obtenir des communiqués de presse et nous avons tenu à informer nos adhérents de nos démarches et communiqués le plus possible.

Le maire continue d'affirmer sa volonté de réaliser un port.

Nous devons donc nous tenir prêts à nous opposer encore et encore à cette municipalité contre leur volonté de réaliser un port à la Normandelière.

La Vigie compte sur vous pour soutenir nos actions pour la défense de notre Normandelière...

Je vous donne RDV pour la soirée anniversaire qui devrait débiter dans 15 minutes dans cette même salle. Vous pouvez donc rester à vos places.

Nous invitons le plus grand nombre d'entre vous à rester partager tous ensemble un moment de convivialité autour d'un apéritif et d'un buffet campagnard, avec une animation musicale.

Nous avons décidé en C.A. d'organiser une soirée pour fêter les 20 ans de la Vigie.

Il nous a semblé important, par ce moment de partage et de convivialité, que la Vigie vous remercie tous pour votre persévérance à la soutenir.

Cet évènement doit aussi être un moyen de communiquer dans les médias que la Vigie est toujours présente depuis 20 ans.

Nous avons réalisé aussi une Bande Dessinée retraçant les 20 années de la Vigie.

Vous pourrez vous la procurer lors de la soirée.

Si toutefois certains devaient nous quitter, nous leur remettrons à la sortie cette Bande Dessinée.